

LES ACTIONS
DU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'Auvergne
DANS LE DÉPARTEMENT DU CANTAL

SOMMAIRE



ÉDITO.....	3
LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'AUVERGNE, 30 ANS D'IMPLICATION SUR LES TERRITOIRES	
Une stratégie autour de trois axes	4
Le CEN Auvergne en quelques chiffres.....	5
Un réseau régional et national	5
Une équipe technique spécialisée	6
Une association au plus près des territoires.....	7
L'assise citoyenne, ADN du CEN Auvergne	7
LES PRINCIPALES ACTIONS DANS LE DÉPARTEMENT DU CANTAL	
La préservation d'un réseau de sites par la maîtrise foncière et d'usage	8
Les marais et les tourbières.....	10
Les mares.....	12
Les sites à chauves-souris	14
Les milieux thermophiles.....	16
Les vieilles forêts.....	18
Les vergers	19
L'appui aux politiques publiques en faveur de la biodiversité	20
L'accompagnement des gestionnaires et collectivités pour la préservation des zones humides	20
Le réseau Natura 2000	22
Les Espaces Naturels Sensibles.....	22
L'appui à la mise en oeuvre des mesures compensatoires	23
VALORISATION ET TRANSFERT DE COMPÉTENCES	24
Des semences locales pour nos prairies.....	24
Les Plans Régionaux d'Actions (PRA) en faveur des espèces menacées.....	25
L'Atlas de la biodiversité.....	25
NOS PARTENAIRES	26



ÉDITO

LE DÉPARTEMENT DU CANTAL EST RICHE D'UN PATRIMOINE

NATUREL EXCEPTIONNEL. Depuis les sommets du volcan jusqu'au bassin d'Aurillac, en passant par la planèze de Saint-Flour, les estives de l'Aubrac ou du Cézallier, les hauteurs de la Margeride, les gorges de la Truyère et la Chataigneraie, **ce patrimoine contribue très fortement à l'identité et à l'attractivité du département.**

Ces paysages et les milieux naturels qui les constituent abritent une biodiversité remarquable, mais jouent aussi des rôles économiques, sociaux et environnementaux majeurs :

- **Une partie importante des activités économiques du département est liée au patrimoine naturel :** la qualité des produits agricoles, viandes et produits laitiers notamment, est liée à la diversité floristique des prairies des estives cantaliennes. Les paysages sont également l'élément attractif du tourisme estival comme hivernal.
- **L'attractivité des paysages et la présence d'une nature encore préservée** contribuent au bien être des habitants du département.
- **Les milieux naturels rendent de nombreux services écosystémiques** via la régulation du cycle de l'eau par les réseaux de zones humides ou l'atténuation des effets du changement climatique par le stockage naturel du carbone dans les tourbières, le sol des forêts et celui des prairies naturelles. Ces solutions fondées sur la nature bénéficient aux habitants du département mais plus largement à ceux des territoires voisins.

Les actions du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne menées dans ce département et présentées ci-après s'inscrivent dans cette approche large d'un développement équilibré qui met la biodiversité au centre des territoires, au profit des habitants d'aujourd'hui et des générations à venir.

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne

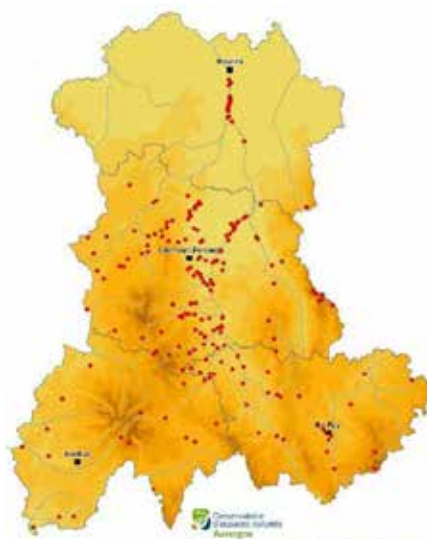
30 ans d'implication sur les territoires

Depuis 1989, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) d'Auvergne s'investit dans la préservation des espèces, des habitats naturels ou aménagés par l'Homme, de la biodiversité et des paysages en Auvergne. Par la constitution d'un réseau de sites via la maîtrise foncière et d'usage, il protège et valorise le patrimoine naturel comme véritable bien commun.

UNE STRATÉGIE D'ACTION AUTOUR DE TROIS AXES

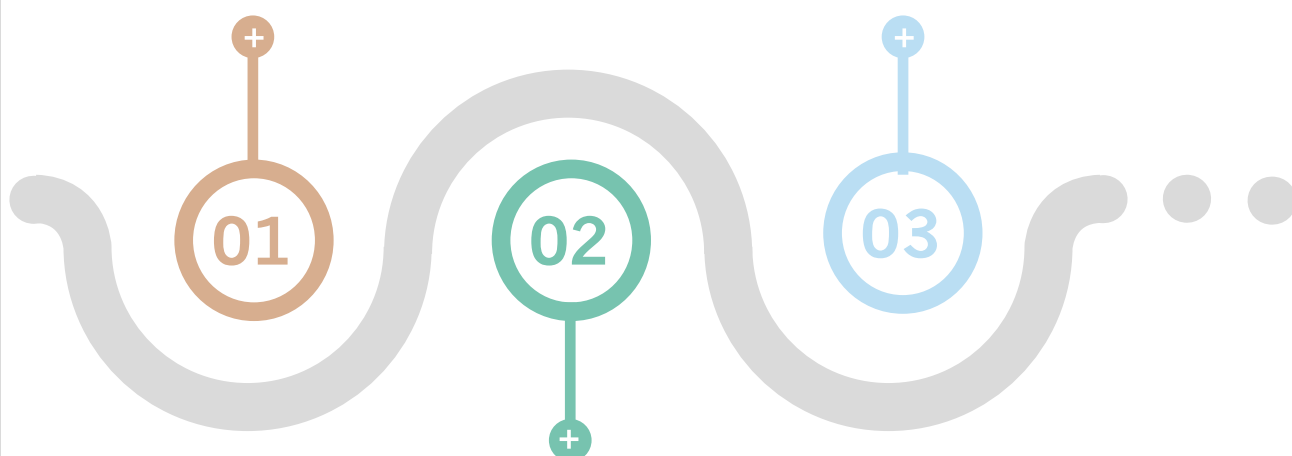
PRÉSERVATION D'UN RÉSEAU DE SITES PAR LA MAÎTRISE FONCIÈRE ET D'USAGE

Constitué de 212 sites et couvrant plus de 1533 hectares sur le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire et le Cantal, le réseau de sites du CEN Auvergne couvre différents types de milieux : landes et tourbières d'altitude, lacs de chaux et marais de plaine, vallée alluviale de l'Allier, forêts de montagne, de plaine et des bords de cours d'eau, pelouses et landes sèches, sites géologiques, vergers conservatoires de variétés fruitières anciennes. Ces sites sont majoritairement gérés avec et par des agriculteurs et nombre d'entre eux sont aménagés pour l'accueil du public.



VALORISATION, PARTAGE ET TRANSFERT DE COMPÉTENCES

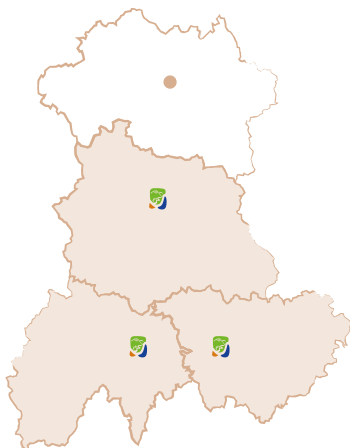
Le CEN Auvergne s'attache à **sensibiliser le plus grand nombre sur les questions de biodiversité**, avec notamment une mission importante d'information et de formation auprès des étudiants, des socioprofessionnels et des entreprises. Son action s'étend également sur **le pilotage d'actions régionales** comme l'information et la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes, le développement de la connaissance autour de la biodiversité et de sa gestion (ZNIEFF, etc.) ou encore **la coordination des actions** en faveur de certaines espèces menacées (PNA, etc.).



APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

En tant qu'expert membre de nombreux comités pour l'État et les collectivités locales, **le CEN Auvergne accompagne et soutient les politiques publiques** en proposant des actions positives à conduire sur les territoires. Il intervient également comme **opérateur sur le terrain dans leur mise en œuvre**, en animant des Espaces Naturels Sensibles (ENS), des sites Natura 2000 ou des Contrats Territoriaux ou en étant par exemple gestionnaire de Réserve Naturelle Régionale (RNR).

LE CEN AUVERGNE EN QUELQUES CHIFFRES

 *Sièges et pôles territoriaux*

- *CEN Allier*

 **217**
SITES NATURELS GÉRÉS

1 600 HECTARES PROTÉGÉS

32 SALARIÉS **+** **100** BÉNÉVOLES **+** **400** ADHÉRENTS



UN RÉSEAU RÉGIONAL ET NATIONAL

Au niveau Auvergne-Rhône-Alpes, **six Conservatoire d'espaces naturels** sont rassemblés autour d'une conférence régionale permanente. Accompagnant les politiques de la Région (*SRADDET, Réserve Naturelle Régionale, attractivité et vie économique des territoires, tourisme, agriculture*) et de l'État, ils réunissent 170 salariés, 460 bénévoles et préservent un réseau de 500 sites.

Premier réseau de gestionnaires d'espaces naturels depuis 35 ans en France et outre-mer, les Conservatoires d'espaces naturels disposent d'un savoir-faire historique et unique au service de la protection de l'environnement et de la préservation du patrimoine naturel. Ils ont créé en juillet 2011 **le Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels**, afin de disposer d'un outil juridique adapté pour recevoir les dons et legs.



▲ Séminaire des Conservatoires d'espaces naturels à Clermont-Ferrand (2017)

En bref

ACTEUR DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

- Un budget de 2 millions d'euros environ : 55 % via des subventions, 45 % via des prestations
- Un budget équilibré entre fonds européens (*FEDER, FEADER, etc.*), État, Région, Départements, Communes et EPCL, Agences de l'eau, financeurs privés (*entreprises, citoyens, etc.*)

**UNE ACTION RECONNUE
PAR TROIS AGRÉMENTS**

- Le CEN Auvergne est agréé par l'État et la Région comme « Conservatoire d'espaces naturels » (*article L414-11 du Code de l'environnement*)
- Le CEN Auvergne est agréé par l'État comme Entreprise solidaire d'utilité sociale (*article L3332-17-1 du Code du travail*)
- L'action du CEN Auvergne intervient dans le cadre de la Protection de l'environnement (*article L 141-1 du Code de l'environnement*), agrément délivré par l'État

**MEMBRE DU RÉSEAU NATIONAL
DES CONSERVATOIRES D'ESPACES
NATURELS**

- 29 associations sur le territoire métropolitain et outremer
- 3100 sites naturels gérés
- 950 salariés
- 3200 bénévoles
- 7300 adhérents



www.reseau-cen.org

UNE ÉQUIPE TECHNIQUE SPÉCIALISÉE

Le siège du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne est basé à Riom (63). L'association possède également des pôles départementaux pour être au plus proche des territoires sur lesquels elle travaille.

L'équipe scientifique



Les 20 salariés scientifiques ont une formation universitaire spécialisée en environnement ou de type école d'ingénieurs. Chacun ayant des compétences spécifiques (*chauves-souris, libellules, espèces exotiques envahissantes, forêts, etc.*), ils forment **un groupe d'experts reconnus au champ d'intervention multidisciplinaire**. Au contact des acteurs locaux, leur connaissance du terrain les amène à jouer **un rôle de médiateur pour concilier développement du territoire et enjeux de préservation**.

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne fait également appel à des **experts extérieurs** pour un certain nombre de groupes faunistiques ou floristiques ou pour le fonctionnement de certains milieux naturels.

L'équipe de gestion



Elle compte quatre salariés qui réalisent les chantiers. L'équipe de gestion du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne est **spécialisée dans l'encadrement et la mise en œuvre de travaux d'entretien ou de restauration** de milieux naturels nécessitant une technicité particulière : mise en sécurité de cavités, suppression de remblais en zones humides, pose de clôtures, aménagements agricoles...

L'équipe administrative, vie associative et communication



Constituée de huit salariés, l'équipe administrative est au cœur du fonctionnement de l'association : **organiser, diffuser l'information, animer la vie associative et bénévole, gérer la comptabilité, accueillir au téléphone ou dans les locaux...**

UNE ASSOCIATION AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

Depuis 2008, un pôle territorial existe dans le Cantal. Il est aujourd'hui basé à Neussargues-en-Pinatelle.



► Emilie Dupuy

Responsable du pôle territorial Cantal

Tél. : 09 70 75 04 95

Courriel : emilie.dupuy@cen-auvergne.fr



► Christophe Grèze

Chargé de projets

Tél. 04 71 20 77 20

Courriel : christophe.greze@cen-auvergne.fr



► Julien Tommasino

Chargé d'études

Tél. 09 70 75 04 95

Courriel : julien.tommasino@cen-auvergne.fr

L'ASSISE CITOYENNE, ADN DU CEN AUVERGNE

Fort de sa culture associative, **le CEN Auvergne bénéficie du soutien et de l'engagement de ses adhérents.** Qu'elles soient membres du conseil d'administration ou du conseil scientifique, conservateurs et conservatrices de sites ou encore bénévoles sur le terrain, ce sont près de 100 personnes qui s'impliquent au quotidien pour la préservation de la biodiversité.

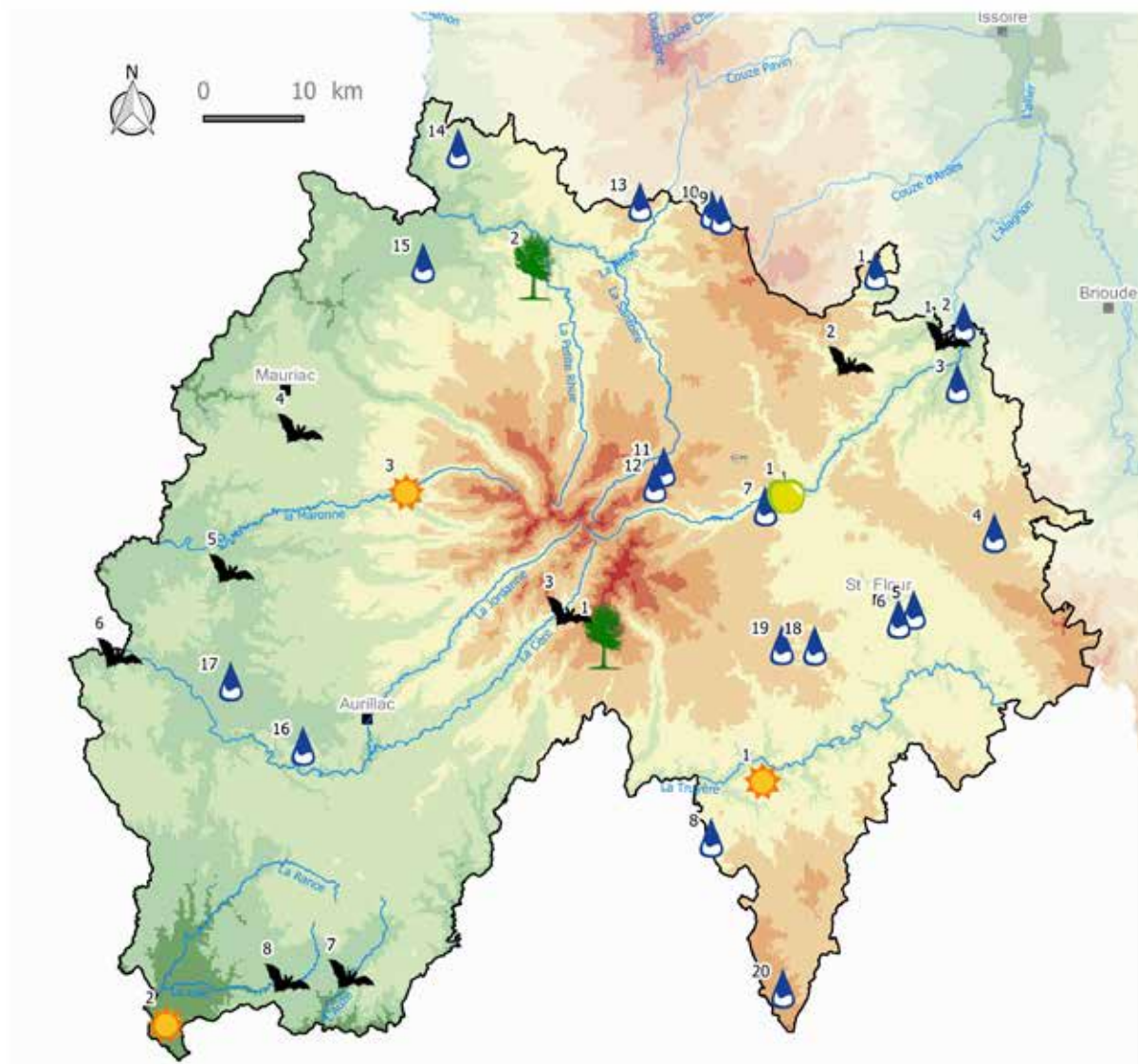
Aujourd'hui, le bénévolat au CEN Auvergne représente près de 3 300 heures par an et se décline sous toutes ses formes (*participation à des chantiers, réalisation d'inventaires naturalistes, reportage photos, tenue de stands, etc.*)



▲ Marathon naturaliste dans le Cantal

Les principales actions dans le département du Cantal

LA PRÉSERVATION D'UN RÉSEAU DE SITES PAR LA MAÎTRISE FONCIÈRE ET D'USAGE



ZONES HUMIDES

1. Source du ruisseau des trois sauts (Leyvaux)
2. Mare de Chalet (Massiac)
3. Mare de Saint-Etienne (Massiac)
4. Marais de Gronde (Soulages)
5. Mare de Saint-Michel (Saint-Georges)
6. Mares de Grisols (Saint-Georges)
7. Lac de Vic (Neussargues-en-Pinatelle)
8. Tourbière des Vergnes des Mazes (Lieutadès)
9. Tourbière de Grasset (Montgreleix)
10. Tourbière de la Chambe (Montgreleix)
11. Tourbière d'Entremont (Murat)
12. Tourbière du Lac Glory (Murat)
13. Tourbière de la Rodde (Condat)
14. Tourbière de la Vergne des ouls (*en cours*) (Lanobre)
15. Lac de Chastel-Marlhac (Le Monteil)
16. Zone humide de Marmussolles (Sansac-de-Marmiesse)
17. Marais du Cassan et de Prentegarde (Lacapelle-Viescamp)
18. Mares de Sériers (Neuvéglise-sur-Truyère)
19. Zones humides du dolmen d'Alleuzet (Les Ternes)
20. Réseau de lacs et tourbières de Panouval (Saint-Urcze)



SITES À CHAUVES-SOURIS

1. Mines d'Ouche (Massiac)
2. Mine de Fournials (Molèdes)
3. Gîte de reproduction de Thiézac (Thiézac)
4. Gîte de reproduction de Chambres (Le Vigeant)
5. Gîte de reproduction de Saint-Illide (Saint-Illide)
6. Gîte de reproduction de Siran (Siran)
7. Gîte de reproduction du Coustou (Sénézeergues)
8. Aqueduc de Jalenques (Mourjou)



MILIEUX THERMOPHILES

1. Pelouses d'Espinasse (Espinasse)
2. Puech de Salvageau (Saint-Santin-de-Maurs)
3. Coteau de Salers (Saint-Paul-de-Salers)



FORÊTS

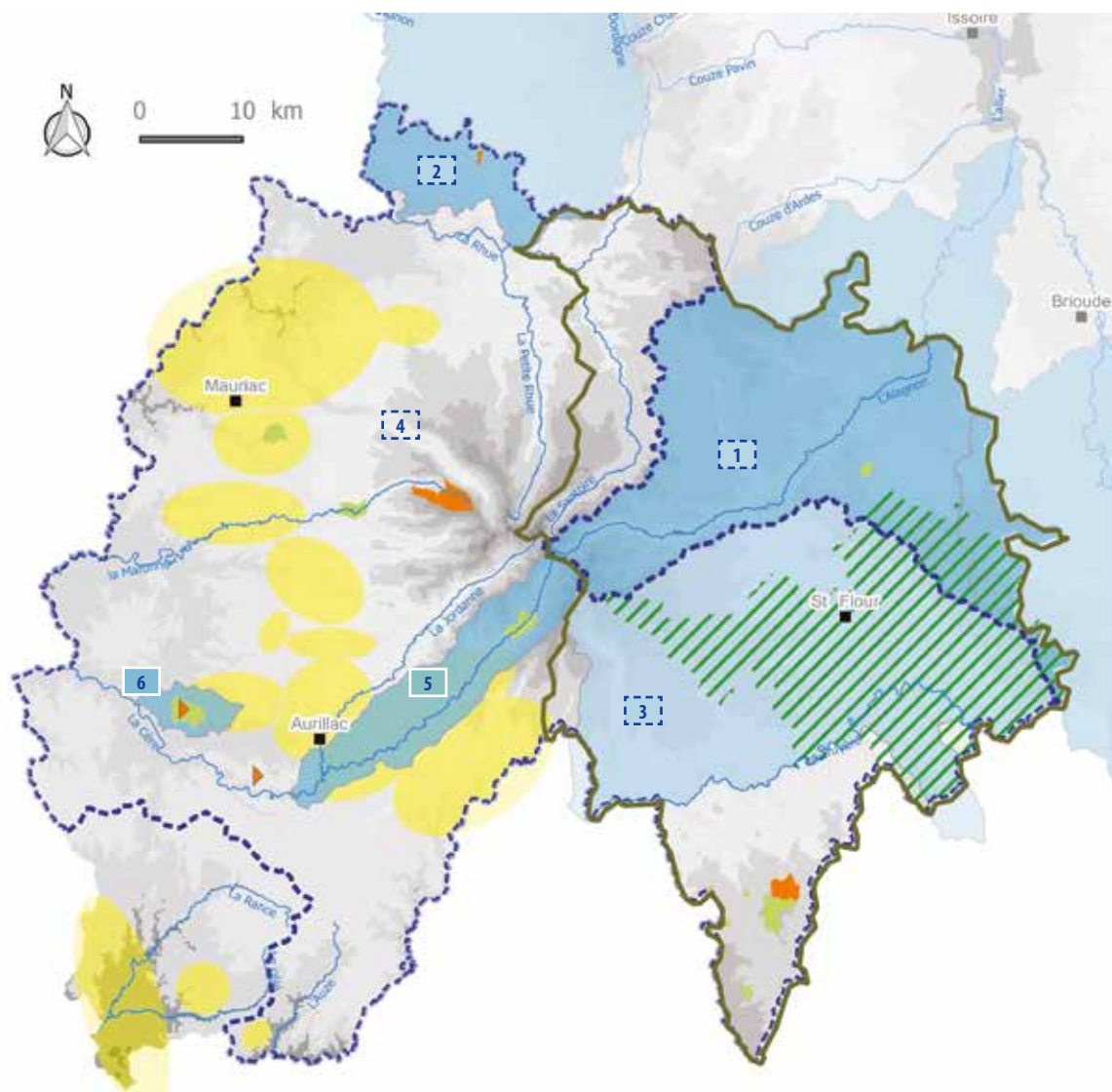
1. Bois du Siniq (Malbo)
2. Bois de Bachassou (Saint-Etienne-de-Chaumeil)



VERGERS

1. Verger communal de l'école André Roudil (Neussargues-en-Pinatelle)

L'APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ



ACCOMPAGNEMENT POUR LA PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES

- 1 Contrat Territorial Vert et Bleu Alagnon
- 2 Contrat Territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense
- 3 Contrat Territorial des affluents rive droite de la Truyère (*en cours*)
- 4 Cellule d'assistance technique Adour-Garonne
- 5 Préservation et gestion des zones inondables de la Cère amont
- 6 Restauration et gestion des milieux aquatiques du bassin versant du ruisseau d'Auze

ANIMATION DE SITES NATURA 2000

APPUI À LA POLITIQUE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

/// PRÉSERVATION DES PRAIRIES NATURELLES (SEMENCES LOCALES)

APPUI POUR LA RÉALISATION DE L'ATLAS DE BIODIVERSITÉ EST CANTAL

▷ APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES COMPENSATOIRES

ÉTUDES SUR LES MILIEUX THERMOPHILES



Les marais et les tourbières

Marais, tourbières, prairies humides, forêts alluviales, mares... Les zones humides sont omniprésentes dans les paysages du Cantal. Bien que longtemps considérées comme dangereuses ou insalubres, ces milieux remplissent des fonctions essentielles et rendent de nombreux services à la collectivité : épuration des eaux, régulation des volumes d'eau, réservoirs de biodiversité...



Exemple du marais de Gronde (Soulages)

Depuis 2014, le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne est propriétaire d'environ huit hectares sur le marais de Gronde (*commune de Soulages*). Sur un secteur où les déficits en eau sont marqués notamment en période estivale, la préservation de zones humides fonctionnelles y est d'autant plus importante !



▲ Vue générale du marais de Gronde (Soulages)



▲ Azuré des Mouillères

Le marais de Gronde s'inscrit dans un **contexte forestier marqué**. De nombreuses plantations de résineux ont remplacées les prairies, les zones de landes et les bois des hêtres. La plupart des secteurs ouverts restant à ce jour sont des cultures ou des prairies artificialisées (*forte pression de pâturage / fauche, amendements*).

Dans ce contexte, **la forêt marécageuse de Gronde constitue une zone refuge importante pour la faune et la flore** qu'il est nécessaire de conserver.

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES



- **CHANTIERS DE RESTAURATION**
Coupe d'une plantation résineuse, comblement d'un fossé de drainage, etc.
- **REMISE EN PÂTURAGE D'UNE PARTIE DU SITE**
Avec un éleveur de la commune, pour maintenir dans le temps des secteurs de zones ouvertes favorables à plusieurs espèces
- **SUIVI DES POPULATIONS DE L'AZURÉ DES MOUILLÈRES, UN PAPILLON RARE ET MENACÉ**
Pour suivre l'évolution de la population et évaluer les effets de la gestion mise en œuvre.

AILLEURS DANS LE DÉPARTEMENT

- **Préservation de tourbières sur l'Aubrac, l'Artense et le Cézallier** : au sein de la grande diversité des zones humides, les tourbières sont des milieux tout particulièrement intéressants et emblématiques du Massif Central. Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne assure la gestion et préservation de plusieurs sites par le biais de conventionnement et/ou d'acquisition.
- **Gestion, préservation et mise en valeur du marais du Cassan et de Prentegarde** : situé dans le bassin d'Aurillac, ce site constitue l'une des plus grande zones humides du département. Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne est impliqué depuis plusieurs années sur ce site aux côtés notamment du SIVU Auze-Ouest Cantal. Il intervient en particulier sur une zone en maîtrise foncière de plus de 52 hectares (convention de gestion tripartite avec la commune de Lacapelle-Viescamp et l'ONF sur environ 36 hectares et propriété sur plus de 16 hectares).



▲ Marais du Cassan (Lacapelle-Viescamp)



▲ Sortie découverte sur la tourbière de la Vergne des Mazes (Lieutadès)

▼ Tourbière de la Chambe (Montgreleix)



▼ Tourbière de la Rodde (Condat)



LA PAROLE À...

JACQUES BERGAUD
VICE-PRÉSIDENT
DU SIVU AUZE-OUEST CANTAL



« Les compétences du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne nous ont été indispensables pour la préservation du marais du Cassan afin de compléter l'état des lieux sur les intérêts écologiques, faunistiques, floristiques et sociaux du site. Cela a permis ensuite d'envisager les orientations en matière de protection en tenant compte des instruments existants : ENS et Natura 2000, ainsi que pour l'organisation cohérente de tous les acteurs locaux.

Depuis, après avoir dégagé les potentialités du marais, le développement s'est effectué de manière raisonnée et équilibrée. Il s'agit maintenant de conserver dans notre patrimoine cette zone naturelle et de la transmettre dans cet état aux générations futures avec l'aide de tous les acteurs locaux. »



Les mares

Parmi les différentes zones humides, les mares sont reconnues aujourd'hui comme des milieux particuliers aux intérêts multiples : réservoirs de biodiversité, éléments du patrimoine local...

Dans une logique de trame verte et bleue, la préservation des réseaux qu'elles forment est essentiel pour les territoires.



Exemple des mares de Grisols (Saint-Georges)

Depuis 2005, une convention de gestion et de préservation a été signée avec la commune de Saint-Georges et le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne pour assurer la préservation, sur le long terme, du réseau des mares de Grisols.



▲ L'une des mares de Grisols (Saint-Georges)



▲ Grenouille verte

Situées dans le hameau de Grisols, ces mares sont **le résultat de l'extraction de l'argile** qui était utilisée notamment pour la construction des habitations.

Après l'arrêt de cette exploitation et sans entretien, ces mares étaient vouées à se combler et **leur disparition aurait entraîné celle d'un patrimoine culturel et naturel remarquable**. En effet, elles abritent plusieurs espèces d'amphibiens dont le **Triton crêté**, une espèce rare dans le Cantal.

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES



▲ Entretien des mares avec les élèves du lycée agricole de Saint-Flour à Grisols

- **CHANTIERS D'ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION ET PLANTATION DE HAIES :**
Pour éviter le comblement total des mares par la végétation et diversifier les habitats.
- **SUIVIS DES POPULATIONS D'AMPHIBIENS**
Réalisé tous les deux ans pour évaluer l'impact des travaux menés.
- **SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC ET DE LA POPULATION LOCALE**
Nombreuses animations réalisées depuis près de 15 ans.

LÉONARD GUILLOUX,
ENSEIGNANT AU LYCÉE
PROFESSIONNEL AGRICOLE
LOUIS MALLET DE SAINT-FOUR



« Le partenariat entre le lycée professionnel agricole Louis Mallet de Saint-Flour et le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne est initié depuis maintenant **quinze ans** ! À titre pédagogique, les chantiers réalisés ensemble permettent de **balayer une grande partie des objectifs du référentiel de formation**. Les élèves font plus facilement le lien entre un plan de gestion et les actions qu'ils réalisent sur le terrain. Les sites proposés sont souvent remarquables, que ce soit au niveau de la biodiversité ou des paysages. Le partenariat permet de **former les jeunes et indirectement le personnel de l'établissement à une gestion respectueuse de la nature**. Même s'ils ne feront pas tous carrière dans les espaces naturels remarquables, ils auront acquis une sensibilité qui, je l'espère, se traduira dans leurs pratiques en lien avec la nature dite « ordinaire », à titre professionnel ou seulement personnel. Au-delà de l'aspect préservation, j'apprécie également **la qualité des relations humaines entre les deux équipes des structures**. Le partenariat, initié depuis quinze ans, aboutit aujourd'hui à une grande relation de confiance, au fil des changements de personnel dans les équipes. »

AILLEURS DANS LE DÉPARTEMENT

- **Gestion, préservation et valorisation des mares de Chalet et de Saint-Etienne (Massiac), de la mare du plateau de Chastel-Marlhac (Le Monteil) :** sur ces trois sites, le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne a également signé des conventions de gestion avec les communes depuis plusieurs années. Ces mares qui font partie du patrimoine local sont ainsi aujourd'hui préservées et valorisées auprès du grand public.
- **Inventaire et préservation des mares de la Planèze de Saint-Flour :** en 2018, en lien avec le CPIE de Haute Auvergne et pour le compte de Saint-Flour Communauté, un inventaire des mares de la Planèze a été mené. Une priorisation des sites nécessitant des opérations d'entretien a ensuite été réalisée et les premiers chantiers mis en œuvre comme par exemple sur la mare de Lachamp sur la commune de Neussargues-en-Pinatelle.



▲ Lac de Chastel-Marlhac (Le Monteil)



▲ Animation nocturne Fréquence Grenouille (Saint-Georges)

▼ Panneau de sensibilisation, mare de Chalet (Massiac)



▼ Libellule déprimée





Les sites à chauves-souris

Les chauves-souris sont des espèces fragiles dont la présence témoigne d'une bonne qualité de l'environnement. Leur situation est aujourd'hui néanmoins très préoccupante avec des effectifs en grande diminution. Outre le maintien d'une mosaïque de milieux sur les territoires permettant d'offrir une diversité et une abondance d'insectes satisfaisantes à toutes les espèces ainsi que des voies de déplacement de qualité, il est important de préserver leurs sites de reproduction et d'hibernation.



Exemple de l'abri SNCF de Saint-Illide

Le gîte de reproduction de Saint-Illide est un bâtiment ferroviaire abandonné abritant deux colonies de chauves-souris. Il a été découvert en 2010 par un groupe de naturalistes et a ensuite engendré un fort engagement associatif du CEN Auvergne et de Chauve-Souris Auvergne pour le protéger et le restaurer. Une convention de gestion a ainsi été signée en 2011 avec SNCF Réseau.



▲ Abri SNCF de Saint-Illide



▲ Colonie de Grands rhinolophes

Une étude et un contrôle de plus de 900 bâtiments ferroviaires en 2014 par le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne a classé ce bâtiment comme **le plus important parmi les 16 bâtiments ferroviaires accueillant des chiroptères en Auvergne** avec un total avant travaux de 485 individus.

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES



- **CONDAMNATION DES OUVERTURES**
Pour sécuriser le site et assurer la tranquillité des populations présentes
- **RÉFECTION DE LA TOITURE**
Afin de pérenniser le bâtiment et conserver les chauves-souris présentes.
- **SUIVIS ANNUELS DE LA COLONIE**
Pour connaître l'état des populations et évaluer l'incidence des travaux.

LA PAROLE À...

THOMAS BERNARD
PRÉSIDENT DE CHAUVÉ-SOURIS
AUVERGNE



« Depuis maintenant plus de 20 ans le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne et Chauve-Souris Auvergne allient leurs compétences respectives **pour la conservation de la biodiversité et plus spécifiquement des chauves-souris** sur l'ensemble de la région historique Auvergne. Les populations de chiroptères du Cantal sont riches et **la responsabilité de ce département dans leur conservation est très forte.**

L'animation par le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne de quatre sites Natura 2000 aux enjeux chiroptères très marqués depuis plus de 5 ans a permis **d'enrichir localement les connaissances sur ces espèces mais également d'agir efficacement** sur la prise en compte de ces animaux mystérieux mais passionnants, par les Cantaliens.

Enfin notre partenariat permet **d'intervenir sur de la protection concrète de gîtes à chauves-souris**, comme par exemple l'ancienne gare de Saint-Illide. Ce bâtiment abandonné abrite une très importante colonie de deux espèces de chauves-souris peu courantes : il est dorénavant fermé et protégé pour la tranquillité des animaux, qui semblent affectionner notre intervention puisque leurs effectifs augmentent ! »

AILLEURS DANS LE DÉPARTEMENT

- Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne gère également d'autres sites abritant des colonies de chauves-souris : maisonnette SNCF de Thièzac, ancienne gare de Siran, gîte du Coustou (*Sénézergues*), gîte de reproduction dans l'église de Chambres (*Le Vigean*), mines d'Ouche (*Massiac*), mines de Fournial (*Molèdes*).



▲ Travaux de restauration à Saint-Illide



▲ Suivi chiroptère avec Chauve-souris Auvergne

▼ Murin à oreilles échanquées



▼ Aqueduc de Jalenques (Mourjou)





Les milieux thermophiles

Les milieux thermophiles désignent des zones avec un microclimat chaud et sec résultant de la combinaison de plusieurs facteurs comme terrain en pente, roche perméable et bonne exposition (du sud-ouest au sud-est). Ces milieux se caractérisent par un sol superficiel et pauvre en éléments nutritifs, accueillant des types de végétation « maigres » et d'affinité méditerranéenne. Ils abritent aussi de nombreuses espèces rares à l'échelle régionale.



Exemple du Puech de Salvageau (Saint-Santin-de-Maurs)

En 2012, une convention a été signée entre le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, la commune et les habitants locaux regroupés au sein du « Collectif Salvageau » afin que l'équipe technique du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne puisse intervenir dans la préservation du site.



▲ Puech de Salvageau (Saint-Santin-de-Maurs)



▲ Ophrys jaune

Le Puech de Salvageau est une butte calcaire de plus de 30 hectares qui **abrite la plus grande diversité d'orchidées en Auvergne avec 26 espèces**. Anciennement pâturées et/ou fauchées, les pelouses du Puech de Salvageau ont progressivement été délaissées par les agriculteurs depuis une quarantaine d'années, laissant s'exprimer la dynamique d'embroussaillage naturelle (*prunelliers, chênes pubescents, genévriers, etc.*). **Cet embroussaillage nuit au maintien de certaines populations végétales** et notamment d'orchidées présentes sur le site.

Le rapprochement de la commune avec le Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne a permis de **remettre en place du pâturage sur ces milieux** et ainsi maintenir un paysage ouvert et diversifié.

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES



- **TRAVAUX DE RÉOUVERTURE ET REMISE EN PÂTURAGE**

Débroussaillage manuel, exportation de la végétation et pose de clôture pour créer des parcs de pâturage. Aujourd'hui, quatre agriculteurs font pâturer leurs troupeaux sur le site.

- **SUIVIS DES ORCHIDÉES**

Avec le CPIE de la Haute Auvergne, animateur du site Natura 2000 et de la Société Française d'Orchidophilie.

JULIEN GAZAL
BÉNÉVOLE DU CEN AUVERGNE
ET CONSERV'ACTEUR DU SITE

« Il y a quelques années, j'ai participé à un chantier de restauration de berges, et plusieurs sorties naturalistes. **Je m'implique désormais en tant que conserv'acteur bénévole sur les coteaux thermophiles du bassin de Maurs.** Sur cette dernière mission, je retransmets à l'équipe du conservatoire, mes observations naturalistes ainsi que toute altération du milieu constatée sur site. J'ai toujours eu une motivation certaine pour agir dans le domaine de l'environnement, c'est pourquoi je cherchais à m'engager dans une association pour la protection de l'environnement. J'ai réalisé mes premières missions de bénévolat au Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne afin de découvrir le milieu professionnel de l'écologie, et ses missions de terrain. Les échanges avec des professionnels (l'équipe du CEN), et la mise en pratique concrète d'actions en faveur de l'environnement (chantiers bénévoles), ont permis de confirmer très vite ma volonté de travailler dans ce secteur. Maintenant que je suis étudiant en écologie, **les missions que je réalise me permettent de mettre en pratique mes connaissances et de développer mes compétences naturalistes.** Ce bénévolat me permet aussi de découvrir et redécouvrir le territoire auvergnat au travers de sites d'exceptions, gérés par le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne. »

AILLEURS DANS LE DÉPARTEMENT

- **Préservation des pelouses d'Espinasse :** depuis 2017, le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne a signé une convention de gestion avec la commune d'Espinasse pour la préservation de deux parcelles de pelouses abritant des espèces rares et menacées.



▲ Gentiane croisetta

- **Définition d'une stratégie de préservation des milieux thermophiles marno-calcaires de l'Ouest Cantal :** depuis fin 2017, le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne a initié un travail visant à définir une stratégie de préservation des milieux thermophiles sur substrat marno-calcaires dans l'ouest Cantal. L'objectif est d'avoir une meilleure connaissance de la répartition de ces milieux et d'aboutir, à terme, à la préservation des sites les plus patrimoniaux.

▼ Lézard ocellé



▲ Suivi des populations d'orchidées (Espinasse)



Les vieilles forêts

Les vieilles forêts (forêt anciennes et matures) sont des écosystèmes complexes dont le cycle biologique s'étend sur des centaines d'années. Elles représentent de véritables réservoirs de biodiversité qui contribuent à la fonctionnalité de l'ensemble des forêts (conservation des espèces forestières peu mobiles, préservation des champignons du sol) et font partie de notre héritage culturel et social. En Auvergne, leur surface représente moins de 10 % de la surface forestière. Des actions sont mises en œuvre pour les préserver dans le temps.



Exemple du bois du Siniq (Malbo)

Depuis 1994, le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne est propriétaire d'une parcelle d'environ sept hectares dans la vallée du Siniq sur la commune de Malbo.



▲ Bois du Siniq (Malbo)



▲ Epipogon sans feuilles

Cette parcelle correspond à une forêt mixte de montagne (*hêtraie et plantation d'épicéas communs*) qui dispose d'un intérêt patrimonial fort. En effet, deux orchidées forestières rares y sont présentes : l'Epipogon sans feuille et la Racine de corail.

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES

- **SUIVIS DES POPULATIONS D'ORCHIDÉES FORESTIÈRES**

En lien avec des botanistes locaux

- **PARCELLES LAISSÉES EN LIBRE ÉVOLUTION NATURELLE**

En raison de la sensibilité des espèces présentes, aucune action de découverte grand public du site n'est menée.

AILLEURS EN AUVERGNE



Réseau
de vieilles forêts
en Auvergne

- Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne porte le projet Sylvae dont le principe est simple : **acquérir des parcelles de vieilles forêts et les laisser en libre évolution** ! Il souhaite ainsi compléter son réseau de forêts protégées (*environ 275 hectares*) par l'achat de parcelles représentatives des grands types forestiers d'Auvergne (*forêt de plaine, forêt de montagne, sur des roches différentes, exposées au nord ou au sud...*) et les laisser en libre évolution.
En pratique : **aucune coupe et aucune intervention ne seront programmées**. L'objectif est de laisser les arbres accomplir leur cycle biologique : croissance, maturité, vieillissement puis mort suivie d'une régénération naturelle. Ces achats de parcelles seront complétés par **un volet d'acquisition de connaissances scientifiques** avec la mise en place de suivis à long terme.



Les vergers

Depuis sa création, le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne s'investit dans la préservation des variétés fruitières anciennes auvergnates, pour perpétuer un patrimoine régional riche et historique. Pour pallier la disparition de ces vergers anciens, le CEN Auvergne s'implique sur des opérations d'inventaire, de collecte et de multiplication.



Pérenniser un patrimoine historique

Cette mission se traduit par la création de vergers de sauvegarde. Le premier a pris racine à Tours-sur-Meymont (63) : il abrite aujourd'hui sur 2,8 hectares quelques 436 fruitiers pour 238 variétés différentes (dont 148 pommiers et 47 poiriers).



▲ Verger conservatoire de Tours-sur-Meymont



▲ Pomme de fer

Cette initiative se multiplie : le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne gère aujourd'hui **un réseau de 47 vergers de sauvegarde** sur les quatre départements, avec le soutien de nombreuses collectivités ou entreprises désireuses de s'impliquer localement dans la préservation de la biodiversité.

La sensibilisation à cette thématique des variétés fruitières anciennes est également accentuée par les animations proposées par notre groupe verger : stages de taille, de greffes, visites guidées et autres conférences sont proposées tout au long de l'année.

Dans le Cantal, une première convention pour la préservation d'un verger est en passe de voir le jour avec la commune de Neussargues-en-Pinatelle.



▲ Formation entretien avec les employés municipaux (Neussargues-en-Pinatelle)



▲ Atelier jus de pommes avec les élèves de l'école André Roudil (Neussargues-en-Pinatelle)

L'accompagnement des gestionnaires et des collectivités pour la préservation des zones humides

Depuis 2005, le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne est impliqué dans des dispositifs d'animation visant à sensibiliser, informer et conseiller les propriétaires et gestionnaires de zones humides.

L'objectif est de trouver des solutions individualisées qui permettent de concilier la préservation de ces milieux sur le long terme et le maintien des activités en place.

- **Accompagnement de collectivités locales** pour une meilleure prise en compte des zones humides dans les projets de territoire et politiques locales.
- **Accompagnement d'exploitants agricoles** : de nombreuses zones humides se situent dans des zones entretenues par l'agriculture. Leur présence peut être un atout, notamment en période de sécheresse et de petits aménagements peuvent améliorer leur usage agricole.
- **Accompagnement de propriétaires forestiers** : les propriétaires forestiers peuvent également participer à la préservation des zones humides et des espèces végétales et animales associées.



▲ Zone humide dans le Cantal



▲ Journée technique d'échanges (Jabrun)

LA PAROLE À...

YVES COUSSAIN
MAIRE DE LA COMMUNE DE
TEISSIÈRES-LES-BOULIÈS

« Notre commune a acquis en 2016 en bordure du bourg des terrains dont une zone humide d'environ deux hectares. Pour mettre en valeur cet espace, **nous avons sollicité le concours du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne qui nous a accompagné de bout en bout : de la conception des travaux à leur réalisation en passant par le financement assuré par l'agence de l'eau Adour-Garonne.** Son intervention a permis de donner un sens à nos actions. En aménageant cette zone, la commune a voulu participer au combat pour la biodiversité et la sauvegarde des ressources en eaux de la planète. Ce projet s'inscrit aussi dans nos efforts de développement touristique avec son inclusion dans le sentier du patrimoine grâce à la passerelle en bois et pédagogique avec les panneaux explicatifs à venir et la participation des écoles aux travaux. »

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES

• VISITE DE TERRAIN ET DIAGNOSTIC PERSONNALISÉ DES ZONES HUMIDES

Actions conduites à l'échelle de l'exploitation agricole et prenant en compte les enjeux agronomiques.

• ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE TRAVAUX

Aménagement de points d'abreuvement, mise en place de dispositifs de franchissement (passerelle par exemple), etc.

• ORGANISATION DE JOURNÉES D'ÉCHANGES ET SENSIBILISATION

En lien avec des structures partenaires (Chambre d'agriculture, Groupements de Vulgarisation Agricole, Parcs Naturels Régionaux, etc.)

• ACCOMPAGNEMENT DES DÉMARCHES DE CONTRATS TERRITORIAUX ET CONTRATS VERT ET BLEU

Alagnon, Sources de la Dordogne Sancy Artense, Affluents rive droite de la Truyère, Bès...

LA PAROLE À...

LAURENT BOUSCARAT

DIRECTEUR DE LA COPTASA



« Les zones humides jouent plusieurs rôles essentiels pour notre coopérative.

D'abord, ce sont des **ressources fourragères importantes**, en particulier lors de périodes sèches. Leur présence en simultané avec des zones plutôt séchantes sur une même estive **facilite la gestion du pâturage**. Enfin, les zones humides permettent de **stocker l'eau et contribuent donc à une meilleure alimentation des points d'eau**, en quantité et en qualité.

Les travaux réalisés sur les parcelles de la COPTASA nous ont permis **d'améliorer la gestion du pâturage grâce à la création de nouveaux points d'abreuvements**. Les systèmes mis en place contribuent à réduire fortement le gaspillage de l'eau et à améliorer la qualité de l'eau disponible pour les animaux. Les bacs avec flotteurs par exemple évitent la présence de boues aux alentours et on constate une forte baisse des boiteries des animaux.

L'accompagnement du CEN Auvergne constitue un partenariat gagnant/gagnant que nous souhaitons pérenniser. »

LA PAROLE À...

« Le SIGAL, syndicat mixte qui regroupe les cinq EPCI couvrant le bassin versant de l'Alagnon **élabore et anime des procédures dont l'objectif est la restauration des milieux aquatiques. Les missions sont vastes et concernent tous les champs thématiques autour de l'eau** (assainissement, zones humides, berges et lits, continuités écologiques, ...).

Le SIGAL ne possède pas en interne les compétences nécessaires au diagnostic et à la rédaction de propositions d'actions sur ce champ d'intervention bien spécifique que constitue les zones humides. **Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, par ses compétences propres mais aussi ses capacités à mobiliser d'autres leviers de connaissance et d'actions, apporte une réelle plus-value dans l'action du SIGAL.** »

MICHEL DESTANNES,
PRÉSIDENT DU SIGAL
(SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE L'ALAGNON ET DE SES AFFLUENTS)



LA PAROLE À...

M. ET MME RAYMOND

AGRICULTEURS

À NEUSSARGUES-EN-PINATELLE

« En allant sur le terrain avec le SIGAL, nous avons posé des questions sur les aménagements possibles sur des zones avec des sagnes problématiques pour le passage des vaches. Après discussion avec le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, nous avons réfléchi autrement nos aménagements : notre idée d'aménagement initiale aurait sûrement détruit des choses. **Nous avons finalement trouvé un compromis permettant de concilier le passage et l'abreuvement des bêtes tout en préservant le cours d'eau et la zone humide.** »

Le réseau Natura 2000



▲ Site Natura 2000 de Salins

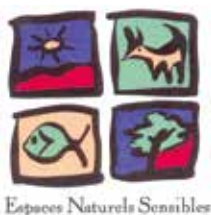
Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne est impliqué depuis plus de 20 ans dans la mise en œuvre de Natura 2000, principale politique de l'Union européenne en faveur de la biodiversité



Dans le Cantal, il a en charge l'animation de six sites :

- Marais du Cassan et de Prentegarde (SIVU Auze Ouest Cantal) sur les communes de Lacapelle-Viescamp, Saint-Etienne-Cantalès et Saint-Paul-des-Landes.
- Aubrac (PNR Aubrac) sur les communes de Deux-Verges, Jabrun, Lieutadès, Saint-Urcize, La roche-Canilhac et La Trinitat
- Site de Salins (État) sur les communes de Drugeac, Salins et Le Vigeant
- Site de Palmont (État) sur les communes de Fontanges et Saint-Martin-Valmeroux
- Site de Lacoste (État) sur les communes de Ferrière-Saint-Mary, Saint-Mary-le-Plain et Rézentières
- Site de Compaing (État) sur les communes de Saint-Jacques-des-Blats et Thiézac.

Les Espaces Naturels Sensibles



Espaces Naturels Sensibles

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne est partenaire technique depuis plusieurs années du Conseil départemental du Cantal pour un appui à sa politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles.

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES

• ACCOMPAGNEMENT À L'ADAPTATION DES PRATIQUES

Natura 2000 prévoit que les propriétaires fonciers peuvent s'engager en faveur de la biodiversité en faisant évoluer leurs pratiques. Par exemple un agriculteur peut s'engager à maintenir une certaine richesse floristique sur ces parcelles ou à remettre en pâture des zones de côtes abandonnées, un forestier à maintenir de vieux arbres abritant de nombreuses espèces d'insectes, etc.

• SUIVIS DES HABITATS ET DES ESPECES

Les suivis permettent de mieux connaître la biodiversité et d'évaluer son état de conservation. Ils sont variés : comptage des populations de chauves-souris, inventaire de la flore, suivi de papillons...

• SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC ET APPUI AUX COLLECTIVITÉS

Sorties découverte, lettres d'information, sentier d'interprétation...
ENS : appui du CEN Auvergne auprès des collectivités.

L'appui à la mise en oeuvre des mesures compensatoires

La compensation environnementale a progressivement pris une place importante dans les enjeux d'aménagement du territoire. Les porteurs de projets doivent intégrer l'enjeu écologique et essayer d'éviter les impacts ou de les réduire : s'ils sont inévitables, alors ils doivent être compensés.

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne est parfois impliqué dans différents projets de compensation environnementale, depuis l'expertise initiale pour la définition d'un projet de compensation jusqu'au portage foncier des mesures ainsi qu'aux actions de restauration et de gestion à long terme.



▲ Restauration de la zone humide du pont des lièvres (Lacapelle-Viescamp)



▲ Zone humide de Marmussoles (Sansac-de-Marmiesse)



▲ Pâturage de bufflonnes sur le marais du Cassan (Lacapelle-Viescamp)

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES

• MISE EN ŒUVRE DES MESURES COMPENSATOIRES DE LA RD 120

Dans le cadre du réaménagement de la RD120, cinq hectares de zones humides ont été détruits. Eurovia (porteur du projet) s'est alors tourné vers le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne pour l'aider à identifier des sites pouvant accueillir cette compensation. Au final deux sites ont été retenus : une ancienne décharge sauvage et une mosaïque de landes et zones humides abandonnées depuis plus de 40 ans sur le secteur du marais du Cassan.

La dépollution d'une décharge sauvage en zone humide a ainsi été réalisée. Des travaux de réouverture de milieux ont permis la remise en place d'un pâturage et le maintien / retour d'espèces menacées.

• APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES COMPENSATOIRES DE LA RN 122

Dans le cadre du contournement de Sansac de Marmiesse, environ deux hectares de zones humides ont été détruits au niveau de l'emprise de la nouvelle route et de ses annexes. L'État s'est tourné en 2014 vers le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne pour la recherche de sites potentiels de compensation. En 2018, l'État a confié au Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne la définition du plan de restauration du site finalement retenu : la zone humide de Marmussoles.

La gestion et le suivi des secteurs des deux sites sont aussi confiés au Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne pour une durée de 30 ans.

Des semences locales pour nos prairies

Les prairies naturelles de fauche représentent une véritable richesse pour le territoire auvergnat et le Massif Central. Véritables réservoirs de biodiversité, elles tiennent un rôle primordial au niveau socio-économique, paysager et écologique.

Ces prairies diversifiées peuvent être aujourd'hui menacées par des pratiques de fauche trop précoces (*empêchant le renouvellement naturel des prairies*), par les dégâts occasionnés par les campagnols terrestres ou encore par les dérèglements climatiques. Pour contrer cette érosion, les agriculteurs pratiquent des semis ou sursemis avec des semences commerciales, produites hors de nos régions, de nos sols et de nos climats (origines européenne et mondiale).

Il existe encore pourtant de belles prairies dans le Massif central pouvant fournir des mélanges de graines adaptés à nos territoires, encore faut-il trouver des moyens de récolter, trier et semer ces graines.

Ainsi, depuis 2012, le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne s'implique dans des projets visant à tester et promouvoir l'utilisation de semences d'origine locale en lien avec des agriculteurs volontaires et certaines collectivités.



▲ Prairie naturelle



▲ Récolte de semences locales avec la Prairieale, brosseuse à graines



LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES

- 2013-2014 :**
Premiers tests de récolte à la moissonneuse batteuse et sur-semis en contexte de fauche sur l'Aubrac cantalien. Tests plutôt convaincant nécessitant un suivi plus complet.
- 2016 :**
Lancement d'un projet avec les étudiants en mécanique agricole du Lycée Sacré Coeur de St Chely d'Apcher (48) pour concevoir et réaliser une machine capable de broser les graines des prairies : « La Prairieale ».
- 2017-2019 :**
Travail en lien avec Saint-Flour Communauté et d'autres partenaires pour la mise en place de nouvelles expérimentations pour comparer les techniques de récolte à la moissonneuse batteuse, avec La Prairieale et par la méthode de transfert de foin. Récolte, séchage, semis, bilans économiques, techniques et écologiques sont au programme.

La problématique des semences locales est aujourd'hui prégnante sur nos territoires de moyenne montagne et divers autres projets devraient germer prochainement.

Les Plans Régionaux d'Action (PRA) en faveur d'espèces menacées

Les plans nationaux d'action (PNA) sont un outil de protection de la biodiversité, coordonné par l'Etat. Ils se déclinent localement à travers les Plans Régionaux d'Action. En Auvergne Rhône-Alpes, le CEN Auvergne est chargé l'animation de trois d'entre eux, en lien avec d'autres structures partenaires : PRA Odonates, PRA Papillons et PRA Moule perlière.

Amélioration de la connaissance sur la répartition des espèces, protection des stations, sensibilisation, de nombreuses actions sont déjà menées dans notre région.



▲ Prospection odonates



▲ Prospection moules perlières



▲ Nacré de la canneberge, un papillon rare et menacé sur les tourbières de l'Aubrac cantalien

L'Atlas de la Biodiversité

Les démarches d'Atlas de la Biodiversité ont pour objectifs de :

- Sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité,
- Mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune et identifier les enjeux spécifiques liés,
- Faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales

Dans le Cantal, le CEN Auvergne est partenaire du SYTEC dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité des territoires de l'Est Cantal. Il est associé depuis 2017, à l'élaboration de l'ABT, notamment par sa participation au Comité Scientifique et Technique. Depuis 2018, la contribution du Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne a été renforcée du fait de sa connaissance et son expertise sur les systèmes d'information et les bases données naturalistes.



Nos partenaires

Les actions mises en œuvre par le CEN Auvergne dans le département du Cantal le sont grâce à de nombreux partenaires techniques, institutionnels et financiers ainsi que grâce à des fonds privés et mécènes.

LES PARTENAIRES TECHNIQUES, INSTITUTIONNELS ET FINANCIERS



LES PARTENAIRES ASSOCIATIFS

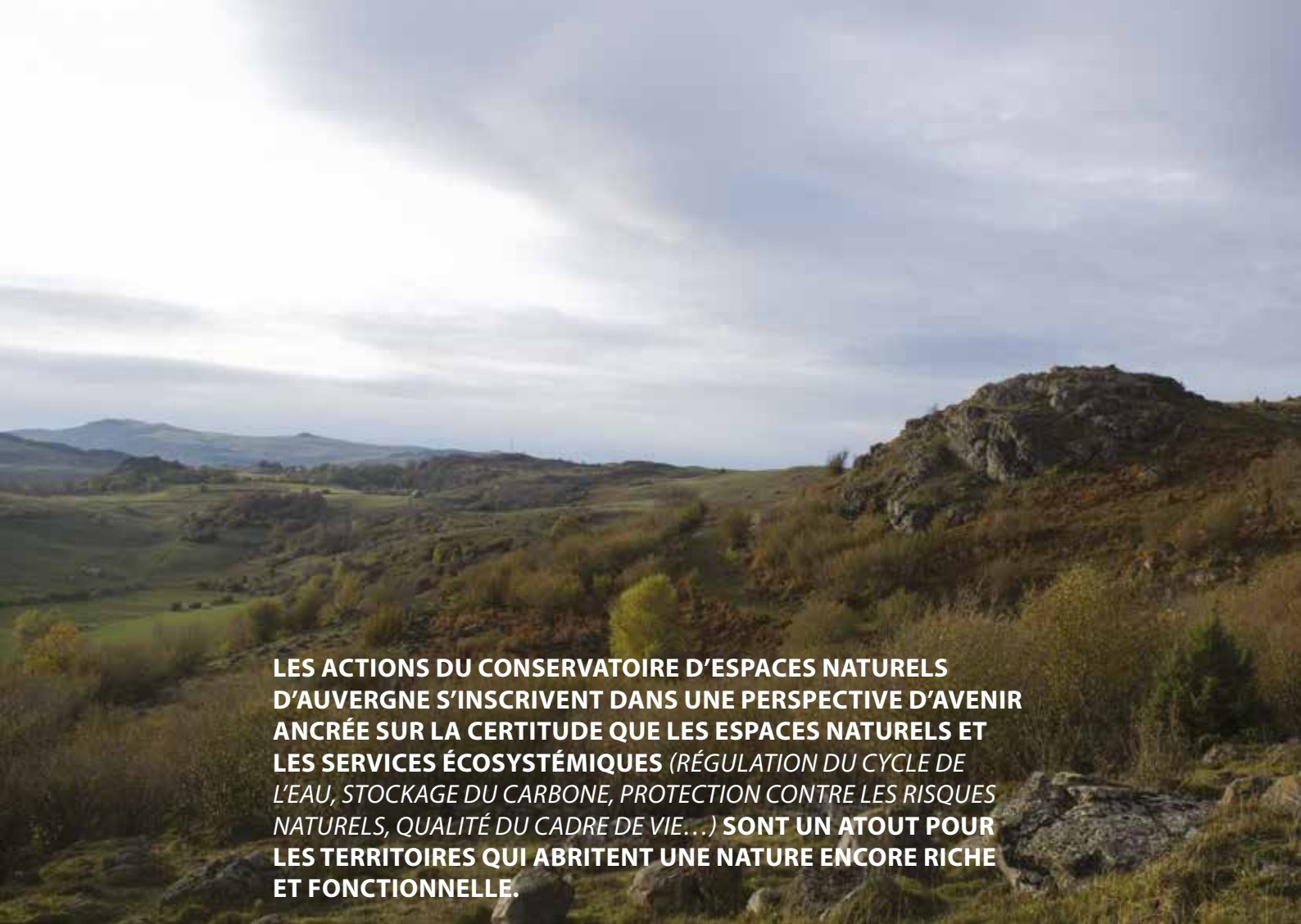


LES PARTENAIRES PRIVÉS ET MÉCÈNES



Ce dossier de présentation est imprimé par notre partenaire RISO, pionnier de la technologie jet d'encre et de l'impression couleur à froid, sur papier recyclé à l'aide d'encre végétale. Ces méthodes sont plus respectueuses de l'environnement : nous les remercions pour leur soutien !





LES ACTIONS DU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'Auvergne s'inscrivent dans une perspective d'avenir ancrée sur la certitude que les espaces naturels et les services écosystémiques (régulation du cycle de l'eau, stockage du carbone, protection contre les risques naturels, qualité du cadre de vie...) sont un atout pour les territoires qui abritent une nature encore riche et fonctionnelle.

Au-delà des acteurs publics de plus en plus engagés dans un développement équilibré, le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne cherche à mobiliser également les acteurs privés, citoyens et entreprises.

Association à but non lucratif, le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne offre la possibilité aux citoyens volontaires d'agir concrètement un cadre adapté au développement du bénévolat.

Le concept de l'intendance du territoire promu par les Conservatoires d'espaces naturels, **considère le patrimoine naturel comme un bien commun dont il convient collectivement de prendre soin au bénéfice de tous.** Cela passe par des accords volontaires, des collaborations à mettre en œuvre sur les territoires en rassemblant le maximum des parties prenantes. Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne travaille ce sens avec l'ensemble des acteurs locaux et des entreprises qui s'engagent notamment au titre de leur responsabilité sociale et environnementale.

Les enjeux liés au changement climatique global et à la crise de la biodiversité nécessitent la mobilisation de tous : le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne joue et souhaite jouer plus encore demain ce rôle de mise en relation et d'animation pour faciliter et accompagner cette mobilisation à l'échelle du Cantal.



Conservatoire
d'espaces naturels
Auvergne

www.cen-auvergne.fr

RESTONS CONNECTÉS !



@CENAuvergne

Conception, rédaction et crédits photos : CEN Auvergne. Mars 2019.

Moulin de la Croûte - Rue Léon Versepuy 63200 RIOM - Tél. 04 73 63 18 27 - Courriel : contact@cen-auvergne.fr

Antenne Haute-Loire : Le Bourg - 43230 CHAVANAC-LAFAYETTE

Antenne Cantal : 8 rue des écoles - 15170 NEUSSARGUES-EN-PINATELLE